

COMMUNE DE BETHENCOURT SUR MER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 novembre 2021

Date de convocation : 04 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DUROT Denis, Maire.

Étaient présents : Mme Lucile DELABRE, M. Jonhny DESPREZ, M. Guillaume LHEUREUX, M. Dominique BOST, Mme Charline FORESTIER, Mme Brigitte GRISEL, M. Nicolas LENNE, M. Anthony CARETTE, Mme Roberte CARETTE, Mme Alexandra CAROUGE, Mme Pauline DI MEO

Étaient absents :

M. Thierry ONO DIT BIOT qui a donné procuration à M. Denis DUROT
M. Alfred WINROW qui a donné procuration à M. Jonhny DESPREZ
M. Jim BRIFFARD qui a donné procuration à M. Dominique BOST

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, était élue Secrétaire : Mme Brigitte GRISEL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

Assistait également à cette réunion :

Mme PAPIN Caroline (secrétaire générale)

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

Le Quorum étant atteint, la séance est ouverte, Madame Brigitte GRISEL est élue secrétaire.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. REMBOURSEMENT SORTIE THEATRE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une soirée théâtre à Vim'Art avait été organisée le 6 novembre 2020. Par délibération du 25 juin 2020, le Conseil Municipal en avait fixé le tarif et les participations ont été encaissées par le biais de la régie AL.

Cependant, en raison de la crise sanitaire, cette sortie a été repoussée à plusieurs reprises pour être finalement annulée. Monsieur le Maire propose donc de rembourser les personnes inscrites à cette sortie. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au remboursement de la sortie théâtre qui est annulée.

3. FACTURATION TAILLE DES HAIES RUE D'EU

Une haie a dû être taillée par les agents municipaux car elle gênait la circulation et les travaux dans la rue d'Eu. Ainsi, il convient de fixer le tarif de cette prestation afin de la facturer aux propriétaires.

Monsieur BOST demande si ce tarif instauré sera permanent. Monsieur le Maire lui répond qu'il doit être plus élevé que celui de l'ESAT ou d'un artisan afin que cela ne devienne pas une habitude.

Après en avoir délibéré, il est décidé de fixer le tarif à la somme de 391.60 € correspondant au taux horaire chargé des agents, multiplié par le nombre d'heures effectuées en y ajoutant l'usure du matériel et le déplacement et évacuation en déchèterie.

4. PASSAGE AUX 1 607 HEURES

Monsieur le Maire rappelle que les Collectivités Territoriales et les établissements publics mentionnés au premier alinéa de l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale se doivent de définir dans les conditions fixées à l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les règles relatives au temps de travail de leurs agents.

L'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique met fin aux régimes dérogatoires à la durée du travail dans la fonction publique territoriale, et impose un temps annuel minimal de 1 607 heures. La mise en application doit se faire au plus tard le 1er janvier 2022.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas de régime dérogatoire et applique déjà un temps annuel minimal de 1 607 heures et applique la journée de solidarité. Il propose donc de confirmer ces règles dans l'attente d'éléments complémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, décide de continuer à appliquer une durée de travail annuelle minimale de 1 607 heures et d'appliquer la journée de solidarité dans l'attente d'éléments complémentaires

5. TRAVAUX RUE DES CANAUX

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de réfection de voirie de la rue des Canaux. Il s'agit d'une proposition de voirie partagée, cette rue s'y prêtant particulièrement du fait de sa faible fréquentation. La proposition effectuée par l'entreprise et la CCV présentait des matériaux coûteux. Il a donc été demandé d'ajuster le budget en fonction des possibilités financières de la commune.

Le réseau d'assainissement restera unitaire dans cette rue et les crosses des candélabres seront remplacées par des crosses à leds.

Monsieur le Maire indique également que la CCV travaille sur la réfection de la rue Emile Quénot en raison notamment de la mise en place d'un réseau d'assainissement séparatif.

6. CONVENTION COCON FDE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les étapes de l'opération collective d'isolation des combles des bâtiments publics (COCON 80) initiée par la Fédération Départementale d'Énergie

de la Somme et l'intention de la commune d'y participer pour les bâtiments suivants : école primaire et vestiaires du football.

Conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage et notamment l'article 2 II, la Fédération assurera pour le compte de la collectivité la maîtrise d'ouvrage des travaux d'isolation.

La Fédération passera en son nom le marché nécessaire à la réalisation de travaux. Ce marché rentre dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités » pour laquelle la FDE assurera sous mandat de la collectivité non seulement la passation des marchés, mais également leur exécution en assurant le règlement des dépenses correspondantes.

La Fédération apportera un fonds de concours :

- Pour la maîtrise d'œuvre : le montant hors taxe (financé partiellement par une subvention de la Région)
- Pour les travaux : 8 € forfaitaire par mètre carré de surface de comble recensée à l'horizontale évaluée par le maître d'œuvre lors de l'étude de travaux.
- Le montant de ce fonds de concours sera versé à la collectivité en une seule fois à l'achèvement des travaux. La Fédération prend également à sa charge les frais internes de gestion administrative et technique de l'opération par ses services.
- La contribution financière de la commune sera égale au montant réel TTC de l'opération. La collectivité pourra bénéficier du FCTVA selon les conditions fixées par l'Etat.
- Le montant de l'opération est le suivant :

			Montants HT
Travaux			75 915,00 €
Maîtrise d'œuvre	414 € HT x	2 bâtiments	828,00 €
TOTAL			76 743,00 €
TOTAL TTC			92 091,60 €

- Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Fonds de concours de la Fédération pour la maîtrise d'œuvre (financé à hauteur de 149 € par la Région)	414 € x	2 bâtiments	828,00 €
Fonds de concours forfaitaire par m ² de comble isolé	8 € x	463,50 m ²	3 708,00 €
Montant estimatif à charge de la commune			87 555,60 € TTC
TOTAL			92 091,60 € TTC

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
 - D'approuver le dossier d'isolation des combles dans les bâtiments de la collectivité tel que présenté par Monsieur le Maire
 - D'approuver l'adhésion de la collectivité au groupement de commande portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du

patrimoine des collectivités dont le coordonnateur est la FDE 80 et charge Monsieur le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

- D'approuver la convention à passer par la Fédération pour la réalisation des travaux d'isolation des bâtiments par la Fédération sous mandat de la commune dans le cadre du groupement de commande et autorise Monsieur le Maire à la signer
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.
- De solliciter l'aide de l'Etat pour ce projet en sollicitant le DSIL et la DETR.

7. PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SALLE AMIS FOOT / FDE

Monsieur le Maire indique que la FDE a effectué une étude sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle. La FDE, porteuse de projet, doit prochainement remettre un chiffrage pour cette opération. Il rappelle que le chauffage vient d'y être installé.

8. DEMANDE DE SUBVENTION ADAPEI

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de subvention de l'ADAPEI qui n'a pu réaliser l'opération Brioches cette année sur la commune. L'an prochain les bénévoles mettront en place l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 50 € à l'ADAPEI.

9. SEJOUR CLASSE DE NEIGE 2022

Monsieur le Maire indique que Monsieur PORTENART, Directeur de l'école de Béthencourt-sur-Mer, souhaite organiser un séjour en classe de neige pour sa classe du 12 au 26 mars 2022. Monsieur le Maire indique que le budget prévisionnel s'élève à 1 346.14 € par enfant, hors transport des bagages.

Il indique alors à l'Assemblée qu'il convient de fixer la participation des parents pour ce séjour, sachant que 22 enfants seraient susceptibles de partir, accompagnés de Monsieur le Directeur et de 2 animateurs diplômés BAFA. Il propose de ne pas l'augmenter.

Mesdames Lucile DELABRE et Alexandra CAROUGE ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de fixer la participation des familles ainsi :

- 300 € par enfant
- 150 € par enfant pour les familles ayant 2 enfants qui partent
- 150 € par enfant pour les familles non imposables (au cas où un parent serait imposable et l'autre non, c'est le tarif « imposable » qui s'applique).
- 50 € par enfant pour les familles aidées par le CCAS

Madame DELABRE indique que l'APEB offrira un bonnet et de l'argent de poche à chaque enfant participant au séjour.

Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire de recruter deux animateurs diplômés pour accompagner les enfants.

10. RECENSEMENT DE LA POPULATION : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le recensement de la population, annulé en 2021, a été reporté à 2022 pour la commune. Il informe les élus que la dotation forfaitaire allouée à la commune pour cette opération a été fixée à 1 776 € et qu'il convient de recruter 2 agents

recenseurs. Madame Caroline PAPIN sera nommée en qualité de coordonnateur communal. Il revient au Conseil Municipal de fixer la rémunération de ces derniers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer la rémunération des agents recenseurs à 888 € par agent recenseur. Les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

11. PANNEAU D'INFORMATION

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une demande de subvention avait été sollicitée pour l'acquisition d'un panneau lumineux d'information. Il propose de faire l'acquisition d'un panneau couleur qui serait installé devant la Maison DUCASTEL du fait de la facilité de raccordement. Monsieur LHEUREUX proposait une installation sur la place afin que les informations soient visibles depuis la rue Tournière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'un panneau lumineux couleur qui sera installé devant la Maison DUCASTEL.

12. DIVERS

VITRAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire indique que la commune a déjà sollicité l'aide du PNR et de la Région des Hauts de France pour la restauration des vitraux de l'église. Il est susceptible d'octroyer à la commune une aide à hauteur de 3 000 € sur ce projet. Cependant, un cahier des charges doit être respecté et une convention entre la commune et le PNR doit être signée et un devis récent doit être fourni. Cependant, suite à la demande de réactualisation de devis, Monsieur GLORIEUX, artisan verrier, a constaté que la dégradation des vitraux s'était accentuée et a fourni un devis plus important que le précédent.

Monsieur le Maire indique également que le Conseil Départemental peut également subventionner des travaux de ce type dans le cadre du soutien à la restauration et valorisation du patrimoine (programme 2020-2021). Il propose donc à l'Assemblée de solliciter cette aide à hauteur de 30% du montant du projet auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de :

- Solliciter l'aide « Soutien à la restauration et valorisation du patrimoine » auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30% du montant des travaux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le PNR et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'octroi de cette subvention.
- De fixer le plan de financement ci-après :
 - Montant total TTC du projet : 30 946.00 €
 - Région Hauts de France : 12 273.55 €
 - SMBS3V : 3 000 €
 - Conseil Départemental : 9 283.80 €
 - Fonds propres : 6 388.95 € €

RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT PEC

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le poste d'accueil est toujours vacant. Il propose de recruter un jeune en contrat aidé sur ce poste qui sera formé en interne. La prise en charge de l'Etat sur ce type de contrat s'élève à 65% pour un contrat de 20 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter un agent en contrat PEC pour le poste d'accueil.

VENTE DU CAMION DE POMPIERS

Monsieur le Maire indique que le camion de pompiers qui ne passe plus au contrôle technique est en vente depuis plusieurs mois. Il a reçu une proposition de rachat pour la somme de 1 000 €. Le Conseil Municipal décide donc de vendre le camion de pompiers pour la somme de 1 000 € et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

REPAS DU PERSONNEL

Monsieur le Maire indique qu'un cocktail dînatoire pour le personnel communal sera organisé à la salle Saint Just. Il indique qu'habituellement une carte cadeau est octroyée aux agents en activité et aux agents retraités.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'octroyer chaque année un colis de Noël d'une valeur de 70 € aux agents retraités. Une subvention du montant plafond d'exonération de cotisations sociales sera versée chaque année à l'Amicale du personnel communal qui se chargera de l'octroi des cartes cadeaux aux agents en activité.

DEMANDE DE SUBVENTION IUT D'AMIENS

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention de l'IUT d'Amiens concernant un projet intitulé « écolo school ». Ce projet étant réalisé dans un établissement scolaire amiénois, le Conseil Municipal refuse de verser une subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION AAB

Monsieur le Maire indique que l'AAB sollicite une subvention de 750 € pour l'organisation du concert des Blag2Mek à l'occasion d'octobre Rose. Messieurs Jonhny DESPRES, Dominique BOST et Madame Lucile DELABRE ne participent pas au vote. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 750 € à l'AAB.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DSIL/DETR

- Projet COCON 80/FDE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune travaille avec la FDE 80 sur l'opération COCON 80. Cette opération a pour objectif l'étude de la rénovation thermique des bâtiments communaux. Lors de la remise du diagnostic par la FDE 80, il s'est avéré que des travaux d'isolation des combles seraient opportuns aux vestiaires et à l'école primaire. Aussi, le Conseil Municipal a validé la proposition de convention COCON 80 avec la FDE pour la réalisation de ces travaux. Monsieur le Maire indique que des subventions pourraient être octroyées par les services de l'Etat au titre de la DETR et la DSIL pour ce projet. Il propose donc à l'Assemblée de solliciter ces deux subventions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter la DETR et la DSIL 2022 afin de mener à bien le projet COCON 80 « isolation des vestiaires et de l'école primaire », il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et fixe le plan de financement comme suit :

Projet Cocon 80	
Montant des travaux HT	76 743.00 €
Demande DETR 37.09%	28 319.20€
FDE 80	4 536.00 €
Demande DSIL 45%	28 319.20 €
TVA	15 348.60 €
Reste à charge commune	15 348.60 €

- Construction d'une salle de restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'an dernier elle avait délibéré favorablement à la demande de de subvention DETR/DSIL pour la construction d'une salle de restauration scolaire en centre bourg. Il indique que cette construction serait la bienvenue lorsque les 40 logements du futur lotissement porté par Baie de Somme Habitat verraient le jour dans la rue des Bost. Les fouilles archéologiques de la nouvelle zone devraient débuter en janvier 2022 et le nouveau permis de construire devrait être déposé fin 2021. Actuellement, 45 enfants fréquentent le service de restauration scolaire sur 2 pôles. Malheureusement, il semble difficile d'accueillir au sein de ces locaux de nouveaux enfants, d'où la nécessité de la construction d'une nouvelle salle de restauration scolaire.

Le projet de construction n'a pas été retenu par les services de l'Etat au titre de la DSIL et de la DETR 2021. Monsieur le Maire propose donc de reconduire la demande sur 2022, le dossier ayant été déclaré complet, il reste juste à le renouveler.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter la DETR et le DSIL 2022 pour le financement des travaux de construction et réhabilitation d'une salle de restauration scolaire, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants, de fixer le plan de financement comme suit :

Création cantine scolaire	
Montant des travaux HT	634 487,00 €
Demande DETR 40%	253 794,80 €
Demande DSIL 40%	253 794.80 €
TVA	126 897,00 €
Reste à charge commune	126 897.40 €

DECISIONS MODIFICATIVES DE TRANSFERTS DE CREDITS :

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que des ajustements budgétaires sont à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de

Désignation	Diminution sur crédits		Augmentation sur crédits	
	ouverts		ouverts	
FONCTIONNEMENT				
D 6042 : Achat presta° service sauf terra				7 000,00 €
D 60611 : Eau & assainissement				10 000,00 €
D 60632 : F. de petit équipement				10 366,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général				27 366,00 €
D 6417 : Rémunération des apprentis	10 000,00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel	10 000,00 €			
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°				2 634,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits				2 634,00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	20 000,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	20 000,00 €			
INVESTISSEMENT				
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus				300,00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts				300,00 €
D 2031 : Frais d'études		300,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		300,00 €		
			0,00 €	Total Général
				0,00 €

DROIT D'INITIATIVE

Monsieur BOST informe les élus que l'Assemblée Générale de l'AAB se tiendra le mercredi 17 novembre.

Madame DELABRE indique que l'Assemblée Générale de l'APEB aura lieu le lundi 15 novembre.

Madame GRISEL indique qu'une plaque d'égout est descellée rue de Gamaches. Elle demande si le centre de tri de la Poste sera déplacé sur la commune.

Madame FORESTIER demande le balisage de la bande « Stop » rue d'Eu. Monsieur le Maire lui indique que les pavés devront être remis en place auparavant.

Madame DELABRE demande si les associations peuvent participer au Marché de Noël. Monsieur DESPREZ lui répond que c'est possible. Il indique également que les affiches seront mises en place prochainement. Monsieur le Maire indique qu'un chalet destiné à devenir « le chalet du Père Noël » a été acheté.

Madame GRISEL demande à quelle date les colis de Noël aux Aînés seront à distribuer. Il est indiqué que la date de distribution est fixée au week-end du 18 décembre.

Monsieur DESPREZ indique que 480 € ont été récoltés à l'occasion des manifestations organisées pour Octobre Rose. Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de revoir les modalités d'organisation des manifestations car on ressent un essoufflement dans la participation.

Monsieur le Maire indique que la cérémonie du 11 novembre sera mise en place. A cette occasion, il prononcera le discours du Ministre et les enfants de l'école liront des paroles de poilus à la salle. Le pass sanitaire sera obligatoire et contrôlé à l'entrée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 10.

**Le Maire,
Denis DUROT.**